



Conférence générale

Dix-neuvième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 2021

Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI

Note du Secrétariat

Le présent document, qui remplace le document PBC.35/15/Rev.1, contient des informations actualisées sur les listes d'États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI au 29 novembre 2021.

1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.

2. Au 29 novembre 2021, 170 États étaient Membres de l'ONUDI, dont 169 figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). L'État Membre suivant n'est encore inscrit sur aucune de ces listes :

État	Date d'adhésion
Antigua-et-Barbuda	1 ^{er} avril 2019

Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONUDI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



A. États figurant dans la liste A

Afghanistan	Gambie	Maurice	République populaire démocratique de Corée
Afrique du Sud	Ghana	Mauritanie	République-Unie de Tanzanie
Algérie	Guinée	Micronésie (États fédérés de)	Rwanda
Angola	Guinée-Bissau	Mongolie	Samoa
Arabie saoudite	Guinée équatoriale	Mozambique	Sao Tomé-et-Principe
Bahreïn	Îles Marshall	Myanmar	Sénégal
Bangladesh	Inde	Namibie	Seychelles
Bénin	Indonésie	Népal	Sierra Leone
Bhoutan	Iran (République islamique d')	Niger	Somalie
Botswana	Iraq	Nigéria	Soudan
Burkina Faso	Jordanie	Oman	Sri Lanka
Burundi	Kazakhstan	Ouganda	Tadjikistan
Cabo Verde	Kenya	Ouzbékistan	Tchad
Cambodge	Kirghizistan	Pakistan	Thaïlande
Cameroun	Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Timor-Leste
Chine	Koweït	Philippines	Togo
Comores	Lesotho	Qatar	Tonga
Congo	Liban	République arabe syrienne	Tunisie
Côte d'Ivoire	Libéria	République centrafricaine	Turkménistan
Djibouti	Libye	République de Corée	Tuvalu
Égypte	Madagascar	République démocratique du Congo	Vanuatu
Émirats arabes unis	Malaisie	République démocratique populaire lao	Viet Nam
Érythrée	Malawi		Yémen
Eswatini	Maldives		Zambie
État de Palestine	Mali		Zimbabwe
Éthiopie	Maroc		
Fidji			
Gabon			

B. États figurant dans la liste B

Allemagne	Irlande	Malte	Suisse
Autriche	Israël	Monaco	Turquie
Chypre	Italie	Norvège	
Espagne	Japon	Pays-Bas	
Finlande	Luxembourg	Suède	

C. États figurant dans la liste C

Argentine	Costa Rica	Honduras	Sainte-Lucie
Bahamas	Cuba	Jamaïque	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	Dominique	Mexique	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Belize	El Salvador	Nicaragua	Suriname
Bolivie (État plurinational de)	Équateur	Panama	Trinité-et-Tobago
Brésil	Grenade	Paraguay	Uruguay
Chili	Guatemala	Pérou	Venezuela (République bolivarienne du)
Colombie	Guyana	République dominicaine	
	Haïti		

D. États figurant dans la liste D

Albanie	Bulgarie	Macédoine du Nord	Roumanie
Arménie	Croatie	Monténégro	Serbie
Azerbaïdjan	Fédération de Russie	Pologne	Slovénie
Bélarus	Géorgie	République de Moldova	Tchéquie
Bosnie-Herzégovine	Hongrie		Ukraine